Corporation Métaux Précieux du Québec complète la prospection pour le lithium, agrandit le projet Elmer Est à la Baie-James, Québec, et émet des actions en paiement de dettes et des unités d'actions différées

Montréal, le 7 novembre 2023 - Corporation Métaux Précieux du Québec (« **QPM** » ou la « **Société** ») **(TSX.V : QPM, FSE : YXEP, OTCQB : CJCFF)** est heureuse d'annoncer qu'un programme de suivi de prospection a été complété dans le secteur de la récente **découverte de spodumène Ninaaskumuwin** (voir communiqué de presse du 24 octobre 2023) comprenant de la cartographie géologique, de l'interprétation structurale et de la prise d'échantillons choisis. L'interprétation géologique sera divulguée une fois disponible. Les premières valeurs d'analyse de la campagne de prospection à Elmer Est sont attendues vers la fin novembre. Des photos de la découverte de spodumène sont présentées sur les figures 1, 2 et 3. Elles montrent des cristaux de spodumène de grande taille qui sont présents dans la roche pegmatitique.

Compte tenu du fort potentiel de lithium identifié sur les cibles hautement prioritaires du projet Elmer Est, QPM a agrandi le projet en jalonnant 40 nouveaux claims adjacents aux autres zones d'intérêt (voir figure 4). QPM a maintenant 1 298 claims couvrant 676 km^2, détenus à 100 % par la Société dans la région d'Eeyou-Istchee Baie-James au Québec.

«Nous sommes encore plus enthousiasmés par le potentiel d'exploration du lithium à Elmer Est, avons hâte de recevoir les résultats d'analyse et planifions la prochaine étape des travaux sur le terrain», a commenté Normand Champigny, chef de la direction de QPM.

Les travaux sur le terrain ont été réalisés par GeoVector Management Inc, avec la direction d'ALS GoldSpot Discoveries Ltd.

Émission d'actions en paiement de dettes

La Société annonce qu'elle a conclu des ententes pour émettre un total de 194 625 actions ordinaires en règlement de dettes de trois administrateurs actuels de la Société pour un montant total de 19 462,50$ (le « **Règlement de la dette** »). Le Règlement de la dette est payé en relation avec les services rendus par les administrateurs actuels au cours du troisième trimestre de l'exercice terminé le 31 janvier 2024.

Le conseil d'administration et la direction de QPM croient que le Règlement de la dette est dans le meilleur intérêt de QPM puisqu'il aidera la Société à préserver sa situation de trésorerie.
Les actions ordinaires devant être émises dans le cadre du Règlement de la dette seront émises à un prix réputé de 0,10 $ l'action et seront assujetties à une période de détention de quatre mois conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable et aux politiques de la TSXV.

Le Règlement de la dette est considéré comme une « opération entre parties liées » au sens du Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières (« **Règlement 61-101** »). Le Règlement de la dette sera exempté des exigences d'évaluation formelle et d'approbation des actionnaires minoritaires du Règlement 61-101, car les

titres de QPM ne sont cotés à aucune bourse identifiée à l'article 5.5(b) du Règlement 61-101 et ni la juste valeur marchande des actions ordinaires à émettre dans le cadre du Règlement de la dette ni des services rendus relativement aux dettes faisant l'objet du Règlement de la dette dépasse 25 % de la capitalisation boursière de QPM. Le Règlement de la dette est soumis à l'approbation réglementaire, incluant celle de la TSXV.

Unités d'actions différées

La Société annonce l'émission de 95 000 unités d'actions différées (les « DSUs ») au chef de la direction en vertu de son régime d'unités d'actions différées (le « régime DSU »). Cela fait suite à la décision qu'à compter du 1er mai 2022, la rémunération salariale du chef de la direction sera versée à 80 % en espèces et les 20 % restants de la rémunération seront versés en DSUs trimestriellement. Ces DSUs représentent la portion pour le troisième trimestre de 2024.

Conformément au régime DSU, les DSU seront acquises conformément aux modalités des ententes les accordant et un an à compter de la date de cet octroi, sous réserve des dispositions de la politique 4.4 de la Bourse de croissance TSX (le « **TSXV** ») et du plan de rémunération en titres de la Société, et sont payables en actions ordinaires de la Société, ou en espèces, à la seule discrétion de la Société, lorsque le titulaire cesse d'être un administrateur, dirigeant ou employé de la Société.

Personne qualifiée

Normand Champigny, ing., chef de la direction de la Société et personne qualifiée selon le Règlement 43-101 sur les normes de divulgation des projets miniers, a préparé et révisé le contenu de ce communiqué de presse.

À propos de Corporation Métaux Précieux du Québec

QPM se concentre principalement sur l'avancement de son projet aurifère Sakami, situé sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James près de la mine d'or Éléonore de Newmont Corporation.
De plus, la Société détient une participation de 68 % dans le projet de terres rares Kipawa/Zeus situé près de Témiscaming, Québec. Il s'agit du seul projet de terres rares en Amérique du Nord qui a une étude de faisabilité complète.

Pour plus amples renseignements, communiquer avec :

Normand Champigny
Chef de la direction
Téléphone 514 979-4746
Courriel : nchampigny@qpmcorp.ca

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation
(au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX)
n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué

Figure 1

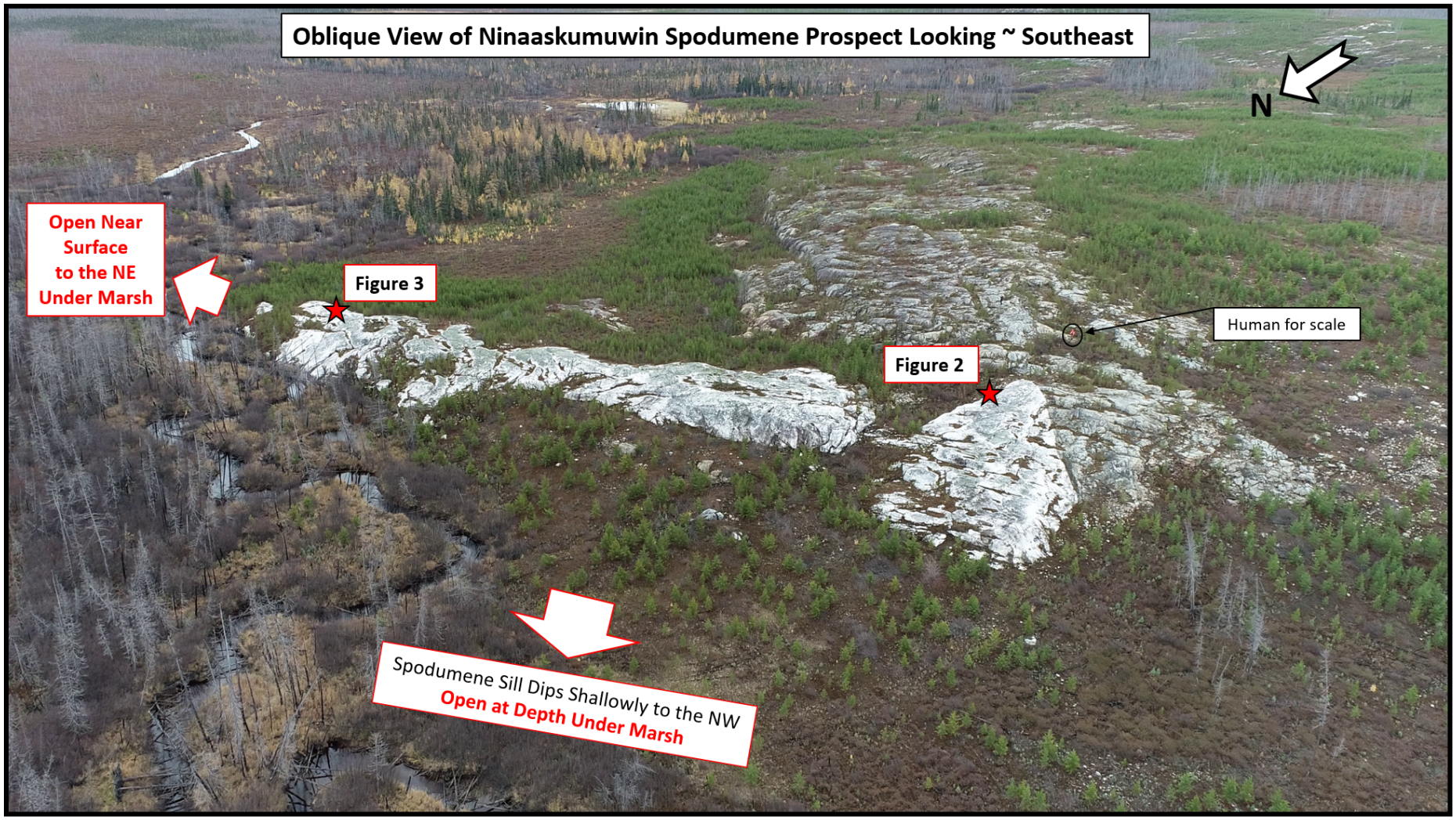
Oblique View of Ninaaskumuwin Spodumene Prospect Looking ~ Southeast
N
Open Near Surface to the NE Under Marsh
Figure 3
Human for scale
Figure 2
Spodumene Sill Dips Shallowly to the NW
Open at Depth Under Marsh

Figure 2

Figure 3

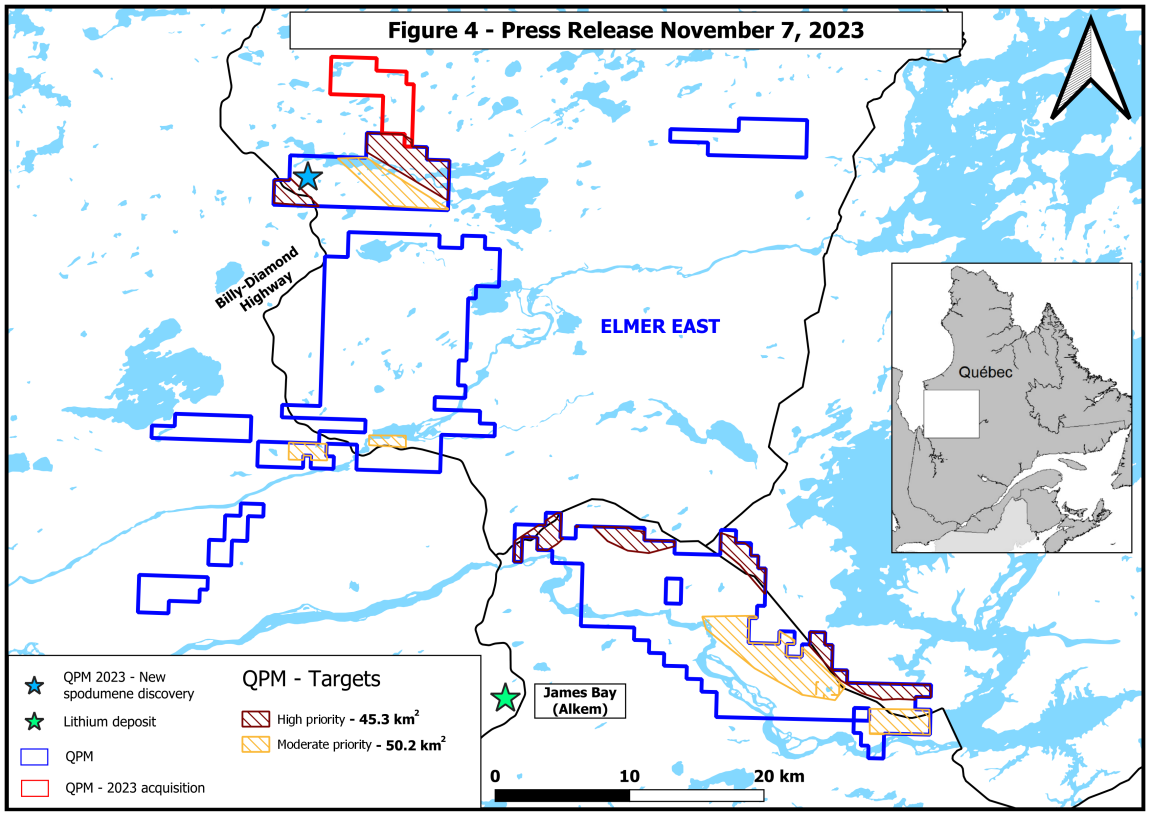
Figure 4 - Press Release November 7, 2023
Billy-Diamond Highway
ELMER EAST
Québec
James Bay (Alkem)
QPM 2023 - New spodumene discovery
Lithium deposit
QPM
QPM - 2023 acquisition
QPM - Targets
High priority - 45.3 km²
Moderate priority - 50.2 km²
0
10
20 km